NOTE TECHNIQUE

Taxonomie européenne : KPI des assureurs

Pourquoi l'EIOPA propose de séparer investissement et souscription

Le KPI combiné de Taxonomie rapproche un indicateur d'investissement fondé sur les actifs et un indicateur de souscription fondé sur les primes. L'EIOPA propose de l'abandonner, car ces deux réalités comptables et économiques ne se prêtent pas à une moyenne unique.

À retenir

- Environ 15 % seulement des assureurs appliqueraient l'interprétation de la Commission consistant à calculer une moyenne pondérée entre les deux KPI.
- L'EIOPA propose un KPI d'investissement pour la vie, un « Adaptation Underwriting KPI » pour la non-vie, et un indicateur lié à l'activité dominante pour les groupes composites.
- Les rapports 2024 analysés par l'EIOPA font ressortir environ 3 % d'activités alignées, 17 % éligibles mais non alignées et 80 % non éligibles sur les primes.

Deux dénominateurs, deux logiques

Le KPI d'investissement s'appuie sur les actifs. Le KPI de souscription s'appuie sur les primes. Les combiner produit un indicateur dont la pondération, la piste d'audit et la lecture économique varient selon l'interprétation retenue. La comparabilité entre assureurs devient alors fragile.

Le cas de la non-vie

L'EIOPA propose que le numérateur ne couvre que la part des primes attribuable aux périls climatiques dans les contrats pertinents. Le dénominateur serait limité aux huit lignes d'activité éligibles, ou à une sélection comprenant les trois lignes les plus significatives. Cette évolution implique une documentation plus fine des données contractuelles et des règles d'allocation.

Ce que les équipes finance doivent préparer

Le chantier porte sur la définition du KPI retenu, sa piste d'audit, l'agrégation au niveau du groupe et la comparabilité historique. Le statut normatif doit rester clair : l'avis de l'EIOPA constitue un conseil technique à la Commission européenne ; les modifications proposées ne sont pas encore des règles applicables.

Référence
Source : EIOPA, « EIOPA's Final Advice on the review of (re)insurance disclosures under the Taxonomy Disclosures Delegated Act », 30 octobre 2026. Cette note conserve la réserve du matériau source : le PDF intégral n'a pas été lu lors de la recherche initiale.
https://www.eiopa.europa.eu/publications/eiopas-final-advice-review-reinsurance-disclosures-under-taxonomy-disclosures-delegated-act_en